

# PLANETE CRA

Novembre 2012

Rédigé par l'équipe de la Cimade au Centre de rétention de Cornebarrieu



TROIS IRANIENS AU CRA / MILLIONS DE VISAGES / DE LA PRISON DE GABES AU CENTRE DE TOULOUSE / N#30

# # CRATOSPHERE

Depuis 1939, La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur position politique ou religieuse.

En 1984, avec la légalisation des centres de rétention administrative, la Cimade obtient le droit d'intervenir auprès des étrangers retenus afin d'y représenter la société civile et d'aider à l'exercice effectif des droits des retenus.

Cette mission rendue de plus en plus complexe par les réformes successives n'a de sens que si elle est le support à une autre toute aussi importante, celle du témoignage dans ces lieux de privation de liberté qui sont fermés au regard extérieur.

C'est tout l'objet de cette modeste feuille de choux.

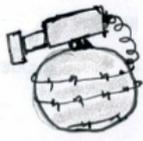


AUX MOIS DE SEPTEMBRE  
ET OCTOBRE 2012

**172** RETENUS

**155 Hommes**  
**17 Femmes**  
**5 mineurs**

13 personnes ayant des enfants en France



**8 Libérés par le JLD**

**43 Embarqués**

**2 Assignés à résidence**

**16 Libérés par le Tribunal Administratif**

**8 Dférés**

**4 Libérés par la Préfecture**

**1 Transféré dans un autre centre**

**4 Libérés en fin de rétention**

**37 Réadmis dans un autre pays européen**

**Depuis le 1<sup>er</sup>  
janvier 2012**

**1193 personnes  
sont passées en  
rétention à  
Cornebarrieu**

## # EDITO

C'est l'automne.

Les feuilles se ramassent à la pelle ;  
A la télé, les enfants n'en finissent pas de  
s'entretuer dans les écoles, Valls n'en finit pas  
d'expulser des roms et quand il ne va pas assez  
vite, ce sont les braves citoyens qui s'en chargent  
comme à Marseille.

Dans les centres de rétention, rien n'a changé ou  
presque. Parfois, on pourrait même dire que ça  
sent pire. Des destins qui se brisent, des familles  
que l'on sépare. Toujours pour les mêmes raisons,  
un discours de fermeté devant les  
caméras du 20h.

Toujours autant d'absurdités, de reconduites de  
complaisance pour enregistrer des bûchettes et  
sauvegarder un système qui s'auto-alimente et  
dont personne ne semble remettre en cause les  
finalités.

A l'heure des restrictions budgétaires, il n'est pas  
question de s'interroger sur tous ces millions  
d'euros gaspillés, tous ces fonctionnaires  
mobilisés. On prévoit plutôt une nouvelle réforme  
pour instaurer un régime spécial de garde à vue  
de 16 heures pour les sans papiers.

Une loi spéciale pour les étrangers ...

Pour contourner la jurisprudence de l'Union  
Européenne qui, toute auréolée de son prix Nobel  
de la paix continue d'ériger des murs de plus en  
plus infranchissables à ses frontières laissant  
mourir les migrants sur son paillason.

Dans les centres de rétention, loin de ce tumulte  
médiatique, de simples hommes et femmes qui ont  
l'impression d'être les marionnettes involontaires  
de cette supercherie. #PABLO

## #Crazouillis

« Je veux pas  
l'avocat  
comique  
d'office cette  
fois-ci »

« Je sors de  
six mois à  
Seysses pour  
faux et  
visage de  
faux »

« J'avais saisi  
le  
médiathèque  
de la  
République »



« En 2012, le  
nombre  
d'éloignements  
sera supérieur à  
celui de 2011 »

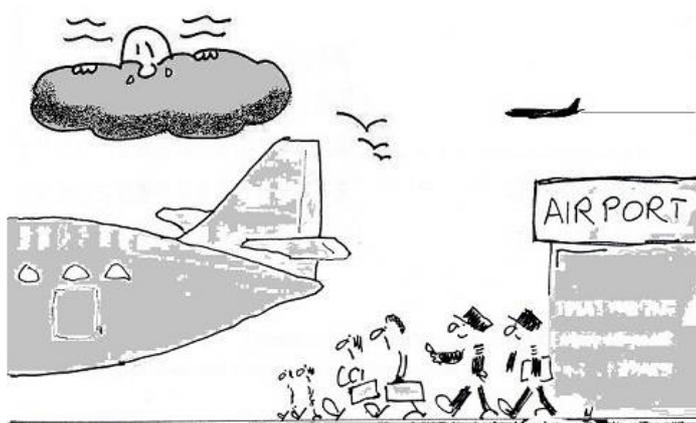
Le nombre des expulsions  
était de 9.000 en 2001 sous  
le gouvernement du  
socialiste Lionel Jospin. Il a  
été de 24.000 en 2007 sous  
l'impulsion de M. Sarkozy  
pour atteindre le record de  
33.000 en 2011.

## Ils ont osé

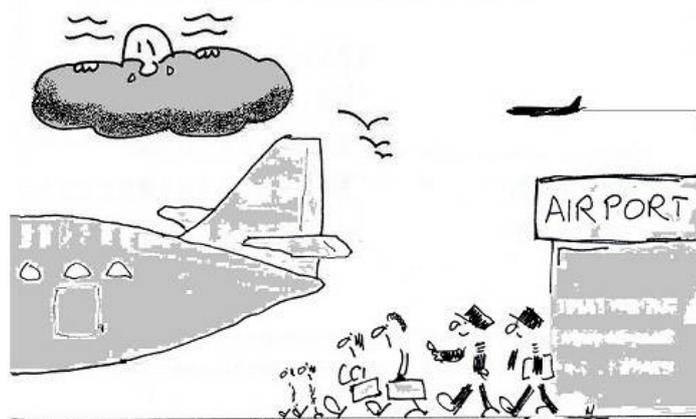
Certes Monsieur le Président,  
il s'agit d'une expulsion  
difficile pour nous. Nous  
n'ignorons pas la situation  
extrêmement difficile dans  
cette région, mais Monsieur  
n'atteste pas encourir  
personnellement des  
risques en cas de retour  
dans son pays »

Le mur du çon franchit sans ceinture comme dirait l'autre  
par Madame P, représentante de la Préfecture de la Haute  
Garonne au Tribunal Administratif de Toulouse le 17  
septembre dernier pour justifier l'expulsion d'un jeune  
kurde de Syrie originaire de la région d'Alep.

## L'humeur du mois



EXPULSION PAR LA DROITE



EXPULSION PAR LA GAUCHE

CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

# TROIS IRANIENS

Au centre de rétention de Cornebarrieu, ça ne se rencontre pas tous les jours.

Dès qu'ils entrent dans notre bureau, le courant passe tout de suite. Peut être qu'ils sont rassurés par les posters ou les cartes postales qui sont affichés au mur, peut être parce que nous avons le même âge et que nous sommes habillés comme eux, peut être tout simplement que nous sommes les premiers à leur sourire depuis plusieurs jours. Ils sont trois, un couple accompagné d'une autre jeune femme avec qui ils font un bout de chemin depuis Barcelone.

Ils ont été interpellés à la frontière franco-espagnole et ont leur apprend qu'ils vont être remis aux autorités espagnoles le lendemain en vertu des accords de réadmission Schengen. Ils sont affolés. C'est un coup d'arrêt dans leur périple qui dure maintenant depuis trop longtemps. Ils ont l'air fatigués aussi et surtout inquiets de ce qui va arriver en Espagne. Ils étaient presque arrivés.

On essaie de communiquer, en anglais d'abord avec les moyens du bord, puis avec un interprète par téléphone.

Ils sont du « green movement ». L'interprète traduit machinalement mais ne voit pas trop à quoi ils font allusion. Ha mais oui, la révolution verte, ce mouvement qui a secoué l'Iran pendant plusieurs mois à la suite des élections iranienne truquées du 13 juin 2009. On se souvient bien des images tournant en boucle sur BFM TV de ces manifestations monstres à Téhéran et partout dans le pays mais c'est déjà si loin.



Ils sont affligés. Après ce qu'ils viennent d'endurer, les risques qu'ils ont encourus, ils découvrent qu'ici on les a déjà presque oubliés. Remplacés par d'autres révolutions, d'autres faits divers qui s'enchaînent sur les chaînes d'infos. Mais c'est vrai ça, qu'est ce qu'ils sont devenus ces jeunes iraniens ? On en parle plus maintenant à la télé.

Lui était ingénieur dans le pétrole. Il s'est engagé auprès de Mir Hossein Moussavi, le candidat qui a fédéré l'opposition au régime Ahmadinejad. Lorsque le mouvement a été écrasé par les gardiens de la révolution, il a dû fuir. Il est parti avec huit autres militants. A pied. Il a traversé les montagnes par Saqqez. Il me montre ses pieds qui sont ravagés par les kilomètres de marche dans la neige. Sa femme l'a ensuite rejoint avec de faux documents en Turquie. Ils ont continué ensemble et on rencontré leur amie à Barcelone pour finir la route ensemble.

Elle, a été mariée de force à un sexagénaire proche du régime qui aurait bien aimé en faire son esclave. Mais elle ne voyait pas les choses comme ça et elle a pris elle aussi le chemin de l'exil via Doa et Istanbul.

Ce qu'ils veulent c'est aller à Londres. C'est là qu'ils vont refaire leur vie, qu'ils vont retrouver leurs amis et les membres de leur famille qui ont déjà réussi à passer.

On a beau essayer de les mettre en garde contre ce qui se passe à Calais mais cela fait trop longtemps qu'ils en rêvent de leur Angleterre. De toute façon, la France refuse d'examiner leur demande d'asile. Elle renvoie la balle à l'Espagne qui les relâchera quelques minutes seulement après leur arrivée en leur intimant l'ordre d'aller voir à Calais si ça leur chante pourvu qu'ils déguerpissent en quatrième vitesse.

Ils sont donc repartis. Soulagés de ne pas être arrêtés mais en même temps aussi sûrement meurtris de l'accueil qu'ils ont reçu. De cette Europe qui soit disant les soutenait de loin dans leur marche vers la démocratie mais qui est tellement hostile dès qu'ils arrivent à ses portes. Ce n'est que le début de leurs désillusions.

Pourtant ce sont des héros. Ils n'ont pas trente ans et sont déjà si forts, si courageux et ils ont la rage de vivre. Ça se voit dans leurs yeux. Il leur arrivera de grandes choses j'en suis sûr. Une fois qu'ils auront réussi à passer toutes ces montagnes de plus en plus infranchissables.

## REPERES

1979 Renversement du Shah suite à la révolution islamique conduite par Khomeiny

2005 Election de Mahmoud Ahmadinejad aux élections présidentielles

13 juin 2009 Soulèvement populaire suite aux fraudes électorales lors de la réélection d'Ahmadinejad.

La révolution sera réprimée dans le sang, fera 150 morts et plusieurs milliers de personnes seront arrêtées et torturées

14 juin 2013 Prochaines élections présidentielles

#PABLO

# Gabes / Toulouse

## Toulouse / Gabes

**G**abes est une ville moyenne du sud tunisien. C'est de là que vient Moktar, c'est là qu'il a grandi. Il y a fait toute sa scolarité et toute sa famille y réside.

A Gabes il n'y a rien à faire. Pas de travail, pas d'activité culturelle, des hôtels à touriste en pagaille mais un niveau de vie misérable pour les autochtones.

Du temps du dictateur Ben Ali, la police était partout. En uniforme mais aussi souvent en civil se mêlant à la population. Un grand nombre de personnes, véritable police politique travaillaient pour les services de renseignement du despote.

A 20 ans Moktar a soif de liberté. Comme beaucoup de jeunes tunisiens il étouffe et décide de tenter le voyage vers l'Europe. Après un périple à haut risque il parvient à gagner la France après avoir transité par l'Italie.

Principe de réalité oblige, il renonce assez vite à obtenir un titre de séjour et mène une vie de sans papier ordinaire.

Sept fois il sera contrôlé, interpellé, placé en rétention puis relâché pour cause de non reconnaissance par les autorités consulaires tunisiennes.

Pourtant la huitième fois contre toute attente il est reconnu, identifié et reconduit vers son pays d'origine.

A son arrivé à Gabes rien n'a changé. Les choses ont même empirées. La corruption et la magouille au profit d'une minorité aux ordres du régime en place est endémique. La révolte commence à gronder dans les faubourgs des villes tunisiennes.

Un soir Moktar prend un taxi pour rejoindre le centre ville de Gabes et le lendemain les policiers viennent frapper à la porte de ses parents pour l'interpeller. Il est accusé d'avoir agressé et bles-

sé très gravement le chauffeur du taxi. Moktar n'a rien commis de tel, il se défend et nie les faits mais rien n'y fait. Il a été vu prenant ce taxi et il fait office de coupable idéal.

Un procès expéditif et une condamnation à plusieurs années d'emprisonnement. Moktar continue à se battre et fait appel de la sentence.

Malgré le témoignage du chauffeur de taxi disculpant totalement Moktar à l'audience d'appel, la sentence est confirmée et même alourdie. Le véritable auteur des faits est le fils d'un policier de Gabes et bénéficie donc d'une protection à toute épreuve.

Les mois passent et Moktar croupi en prison. La révolution éclate enfin. La prison de Ghannouch à Gabes est attaquée et 35 prisonniers arrivent à s'échapper. Les gardiens ouvrent le feu sur les fuyards et il y a des morts.

Moktar fait partie des 14 qui ne seront pas repris. Pour sortir de la prison par le trou fait dans le mur d'enceinte il raconte qu'il a dû enjamber des corps.

Il est profondément atteint par cet épisode et par les conditions de sa détention.

« Moktar fait partie des 14 qui ne seront pas repris. Pour sortir de la prison par le trou fait dans le mur d'enceinte il raconte qu'il a dû enjamber des corps. »



#Prison de Gabes en Tunisie

Désormais il n'a plus le choix puisqu'il est activement recherché et doit fuir la Tunisie.

Cette histoire c'est celle que j'ai recueillie de sa bouche dans mon bureau au CRA, la veille de son départ. Cela faisait un an et demi depuis la révolution en Tunisie que Moktar était revenu en France.

Sa compagne avec laquelle j'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'entretenir m'a raconté comment Moktar criait parfois dans son sommeil, comment il passait de long moments les yeux dans le vague, comment son regard se teintait parfois d'une peur et d'une tristesse insondables. Comment il se scarifiait les bras parfois pour dire son mal être et se sentir vivant.

Lorsque j'ai demandé à Moktar de qu'elle façon il pensait se débrouiller pour échapper à l'interpellation par les forces de police à l'arrivée à Tunis, il m'a regardé en souriant et m'a dit que le laissez-passer que le consulat avait délivré aux autorités françaises ne portait pas son vrai nom et qu'il n'avait en principe rien à craindre.

Aujourd'hui il est en Tunisie. Fugitif dans son pays malgré le changement de régime. Sa compagne est en France. Il semble prêt à prendre tous les risques par l'Italie ou la Libye pour revenir en France plutôt de que vivre caché.

#LEO

## REPERES

1956 Indépendance de la Tunisie

1987 arrivée au pouvoir de Zine el Abidine Ben Ali

17 décembre 2010 Soulèvement de Sidi Bouzid après l'immolation de Mohamed BOUAZIZI

14 janvier 2011 Fuite de Ben Ali vers l'Arabie Saoudite après 4 semaines de grève générale

16 février 2011 35 prisonniers évadés de la prison de Gabès.

23 octobre 2011 Election libre d'une assemblée constituante

# Millions de visages



**I**l y a les retenus que l'on « suit », pour lesquels on bataille longtemps. Il s'agit de ceux dont le dossier, l'histoire, la situation ouvrent des perspectives de démarches diverses, de recours avec leurs lots d'entretiens, d'écrits, de contacts téléphoniques, de fax... Ceux que l'on connaît bien et dont il est le plus souvent question dans *Planète CRA*.

Et puis, il y a tous ceux qui ne font que passer...

Certains ne font que passer parce qu'ils ont leur passeport et sont embarqués avant 48h ; D'autres parce qu'ils font l'objet d'une réadmission qu'ils acceptent dans un autre pays de l'espace Schengen et que, de fait, ils repartent vite, eux aussi.

Il y a aussi ceux qui demandent à La Cimade de changer le cours des choses alors que rien n'est plus possible pour eux, les délais sont dépassés, qu'un mauvais avocat a mis en place la mauvaise stratégie... Ceux-là se montrent souvent très insistants pendant les premiers jours puis, ils cessent de venir nous voir lorsqu'ils ont compris que nous étions, nous aussi, impuissants. Ils nous font un signe de la main en guise de bonjour, de loin, en passant devant nos baies vitrées lorsqu'ils vont déjeuner ou prendre un café.

Il y a ceux qui, lassés de jouer au chat et à la souris avec la préfecture, la police, l'administration, décident de ne plus se battre et d'accepter le retour vers leur pays.

Il y a les roms qui savent qu'en acceptant de partir vite, ils pourront faire un petit bonjour à la famille et revenir en France avant que l'audience JLD ait même été programmée.

Bref, il y a tout ceux que l'on est amené à

ne rencontrer qu'une fois ou deux. On pourrait penser que ces passagers-là de la planète CRA laissent peu de traces et pourtant...

L'idée de parler d'eux m'est venue la semaine dernière, lorsque j'ai reçu dans mon bureau Boris, un russe qui n'a pas 24 ans et qui, pourtant, n'a cessé de parler de sa fatigue tout au long de la petite heure qu'a duré notre rencontre. J'écris spontanément « un russe qui n'a pas 24 ans » et non « un jeune russe » car sa jeunesse semblait (provisoirement j'espère) comme usée, râpée. J'avais lu dans son dossier qu'il avait été, il y a peu, un sportif de haut niveau. A l'instant de notre rencontre, il était à la fois sans espoir et sans colère. Sans ressort. Son épuisement était tel que j'avais presque envie de lui dire de profiter d'être là pour se reposer. Son interpellation avait fait suite à une dénonciation calomnieuse, à une de ces expressions de la bassesse dont l'humanité est parfois capable. Elle venait comme mettre un point final à un parcours difficile, douloureux dont le basculement avait eu lieu lorsqu'il avait quitté le CADA où il avait séjourné jusqu'au rejet de sa demande d'asile.

Il y a ce tunisien qui venait d'avoir 20 ans, un visage d'ange et un air incrédule quand il m'a raconté : « La policière qui m'a arrêté (dans un squat et malnutri) elle m'a dit « *vous serez mieux chez vous* »... mais madame, moi, je lui ai dit : « *chez moi, il n'y a que du sable !* » Et au cas où je ne l'aurais pas cru, il a insisté, très convaincant : « *Je vous jure, il n'y a que du sable.* »

Les jeunes tunisiens de passages sont nombreux. Les paroles de certains sont plus prégnantes que d'autres. Ou leur histoire, ou ce que raconte leur visage ou leur maintien.

Ainsi Ali, 23 ans, avait réussi à « tenir » en France depuis presque 2 ans lorsqu'il a

été amené au CRA. L'idée de rentrer lui était intolérable alors même qu'il se disait lui-même très attaché à sa famille, restée en Tunisie. En quelques mots, très simples, il a su exprimer l'insupportable d'une situation sans avenir, d'une non-vie : « *Au village, je dors dans la même pièce que mon père, ma mère et mes sœurs. Vous vous rendez compte, dormir dans la même pièce que ses parents, à 24 ans. Ce n'est pas possible ça.* »

Mademoiselle Lovely fait partie de ces passantes nigérianes, nombreuses, que nous voyons désireuses d'être réadmissées en Espagne, pour continuer d'y vivre l'esclavage de la prostitution en réseau. Tout plutôt qu'un retour au Nigéria où la case « dette à rembourser » se verrait multipliée par 4, à la façon du Monopoly de l'infortune. Féministe, leur situation m'atterre. Pourtant, en voyant le nom de cette jeune femme, j'ai souri dans ma tête. Puis, en la voyant, j'ai souri pour de vrai, je LUI ai souri... *because she was really so Lovely !* Un rayon de soleil dans notre CRA si terne.

Monsieur Khalfoun, marocain d'une cinquantaine d'années, faisait l'objet d'une réadmission en Espagne ; Réadmission qu'il souhaitait immédiate. Nous avons contacté le greffe pour voir quels étaient les délais probables et l'avons rassuré autant que possible. Mais la perspective de passer une 2<sup>e</sup> nuit enfermé au CRA lui était intolérable. Il est donc revenu très rapidement et m'a fait expliquer par un co-détenu francophone qu'il n'avait AUCUNE raison d'être là : il avait son passeport, récemment périmé certes, mais sa carte d'identité marocaine était valide, de même que son titre de séjour espagnol... en plus, il était sur le point de repartir au moment de l'interpellation et donc d'accord pour repartir... pourquoi le gardait-on ? Bonne question ! Mais comment y répondre ?

SUITE PAGE SUIVANTE



## SUITE MILLIONS DE VISAGES

Monsieur Faudel est arrivé e-ffon-dré : la femme qu'il avait rencontrée 5 ans plus tôt dans un pays de l'espace Schengen où il achevait ses études et qui l'avait fait venir en France pour y poursuivre l'histoire d'amour commencée alors, cette femme, devenue entre-temps son épouse, a appelé la police il y a 3 jours pour leur proposer une arrestation servie sur un plateau à la sortie de leur audience de divorce... 9 ans en Europe, 5 années en couple, 4 années de mariage qui finissent par une

arrestation en public, particulièrement musclée et humiliante : un bilan douloureux.

Medhi est tout jeune. Dans un passé encore récent, il était mineur et a été conduit à la maison de l'enfance, en banlieue toulousaine. Il s'est échappé, hélas. Il revient, très jeune majeur et il cherche les biais pour échapper à l'expulsion. Toutes les heures, il revient : « *Madame, et si je faisais « ceci »... qu'est-ce que vous en pensez ?* ». Un peu plus tard : « *J'ai*

*pensé à quelque chose : et si je faisais « cela », vous croyez que ça pourrait marcher ?* ». Il me fait penser à un enfant qui fait un jeu de rôle et qui cherche à gagner des vies.

Et puis, bien sûr, il y a les autres, dont je ne vous parlerai pas aujourd'hui. Et d'autres viendront bientôt, qui laisseront des traces plus ou moins durables dans nos mémoires et peut-être également dans les vôtres...

#ESTELLE

# Politique du chiffre et pratiques abjectes, ça continue

**L**a politique du chiffre, c'est fini ! M. Valls le répète à qui veut l'entendre. Cela ne l'empêche pas de promettre plus de reconduites en 2012 qu'en 2011 ! Alors pourquoi des préfectures s'évertuent-elles toujours à user et abuser de stratagèmes pour expulser à tour de bras ? Les convocations déloyales étaient une des ruses inventées pour expulser facilement des étrangers connus pour être en situation irrégulière. Une convocation en préfecture ou en commissariat avec un motif imaginaire et c'était un bâton de plus sur le tableau des expulsions. Simple et efficace.

Depuis que la pression est officiellement relâchée par le ministère, on aurait pu s'attendre à ce que les préfectures aient toujours pour objectif de mettre à exécution le renvoi des étrangers en situation irrégulière mais sans objectif chiffré. En pratique, ça aurait dû s'accompagner d'une plus grande transparence des convocations d'étrangers, celles-ci devant préciser leur motif : la mise à exécution de la mesure d'expulsion. Ce type de convocation est légal et c'est une pratique qui semble donc « normale » dans un Etat de droit.

Mais il n'en est rien. Ces derniers temps, les étrangers interpellés après avoir été convoqués de manière déloyale continuent d'affluer au CRA de Cornebarrieu avec des procédés toujours aussi vicieux.

En début de mois on voit ainsi arriver au centre de rétention Jana, une jeune femme nigériane que la préfecture de la Gironde veut réadmettre en Italie, premier pays européen par lequel elle est

passée.

Convoquée à la préfecture en avril dernier pour sa demande d'asile, la Préfecture lui remet une convocation à venir pointer tous les mois au service des étrangers. Au début, elle s'y rend en se méfiant car l'interprète à la préfecture lui a parlé d'une réadmission possible en Italie mais n'a pas clairement explicité qu'elle serait mise à exécution. Puis, elle finit par considérer son pointage comme une simple formalité administrative.

En octobre, lors d'un énième pointage Jana est placée en rétention administrative, menottée et emmenée jusqu'au CRA de Cornebarrieu en attente d'un départ pour l'Italie.

« Je me suis fait piéger à la manière d'un âne à qui l'on tend une carotte pour le rendre docile et ensuite pouvoir l'attacher à une corde. »

Autre pratique déloyale. Sergueï me raconte : « Je me suis fait piéger à la manière d'un âne à qui l'on tend une carotte pour le rendre docile et ensuite pouvoir l'attacher à une corde. » Ce piège c'est une convocation à la police pour « *affaire vous concernant* ». Quelques jours plus tôt il s'est rendu à la police pour déposer une plainte et il

pense que la convocation fait suite à sa déposition. Alors quand les policiers lui indiquent qu'il est placé en rétention pour être expulsé en Russie, c'est un choc. Il fait confiance en la justice française, plus qu'en sa propre administration, et pense donc que le juge sanctionnera cette interpellation déloyale. Mais le juge des libertés et de la détention ainsi que son homologue de la cour d'appel de Toulouse ne veulent rien savoir malgré les nombreuses jurisprudences existantes sur la question.

Enfin la pratique qui consiste à convoquer un couple mixte pour une *enquête mariage* et à placer l'étranger en rétention, sans même l'auditionner sur le mariage est toujours d'actualité.

Début octobre, Amine est convoqué avec Caroline, sa future épouse à la gendarmerie de Limoges pour une enquête en vue de leur mariage. Alors que les policiers interrogent Caroline et tentent de la déstabiliser sur les intentions de son futur époux, Amine est placé en rétention sur la base d'une ancienne mesure d'éloignement, Il s'est rendu au commissariat avec sa carte d'identité algérienne comme le demandait la convocation et c'est ainsi que trois jours après il était embarqué pour l'Algérie, sans même avoir pu voir le juge des libertés et de la détention.

Si le ministère n'est pas au courant que ces pratiques perdurent, c'est grave ; et s'il le sait et laisse faire, c'est pire !

#MATHILDE

# THAT ' S POKER

**Première passe.** Trois joueurs.

Il s'appelle Raoul B., il est congolais et rêve de devenir footballeur professionnel. Un réseau de passeurs l'a conduit jusqu'en France puis déposé devant la sous-préfecture. Il vient tenter sa chance. Il a la mise la plus basse, pourtant il a gros à perdre. Son atout maître : un acte de naissance au nom de Raoul B., né le 23 janvier 1995 à Kinshasa. Mineur, donc.

Au guichet, l'agent de la préfecture sort instantanément un brelan d'as : les policiers sont avisés qu'un jeune homme présente un document et se dit mineur ; Raoul est donc amené en garde à vue ; le procureur décide qu'il s'agit d'un faux document : imparable. Bien rodé.

Le médecin, troisième protagoniste à ce moment là de la partie, se couche d'entrée. Consulté, il accepte sans sourcilier de pratiquer une radiographie osseuse du poignet gauche de Raoul, et confronte le cliché à l'échelle de Greulich et Pyle ; pour rappel, ce test visant à déceler certaines pathologies de croissance (et non pas à déterminer un âge chronologique), a été établi sur une population nord - américaine, il y a plus de 50 ans et accepte une variabilité de 18 mois!

Résultat : Raoul est considéré comme majeur, (à plus ou moins dix huit mois près mais qu'importe). Fatalement, il est conduit en centre de rétention.

**Deuxième passe.** Un joueur de taille, devancé par sa réputation, prend place autour de la table.

La préfecture fait une avance conséquente : elle demande 20 jours d'enfermement administratif.

Raoul veut suivre, il fait tapis et déplie son jeu, le même : dès son arrivée au centre de rétention il vient nous voir et nous déballe une histoire cent fois entendue, accrochée désespérément à un acte de naissance établi au nom d'un mineur. Pari insensé ?

Le troisième joueur est juge des libertés et de la détention. Il refuse le jeu, son parti est pris, à quel prix ? Pourtant il a une carte maîtresse : *« Tout acte de l'état civil des Français et des étrangers fait en pays étranger et rédigé dans les formes usitées dans ce pays fait foi, sauf si d'autres actes ou pièces détenus, des données extérieures ou des éléments tirés de l'acte lui-même établissent, le cas échéant après toutes vérifications utiles, que cet acte est irrégulier, falsifié ou que les faits qui y sont déclarés ne correspondent pas à la réalité. »* (art 47 du Code Civil). Il ne l'utilisera pas et se couche lui-aussi.

**Troisième passe.** 15 jours déjà que Raoul est enfermé, recroquevillé.

La préfecture tente un énorme coup de bluff. Elle demande au consulat du

Congo Kinshasa de délivrer un laissez-passer au nom de Raoul B., de manière à pouvoir effectivement le reconduire. Mais la vieille dame est affûtée au jeu de dupe : la demande est faite par courrier, sur la base de l'acte de naissance présenté par Raoul. Côté pile l'administration s'autorise à déclarer « faux » un document émanant d'une autorité étrangère et côté face elle demande à l'autorité étrangère en question la délivrance d'un laissez passer, sur la base de ce même document !

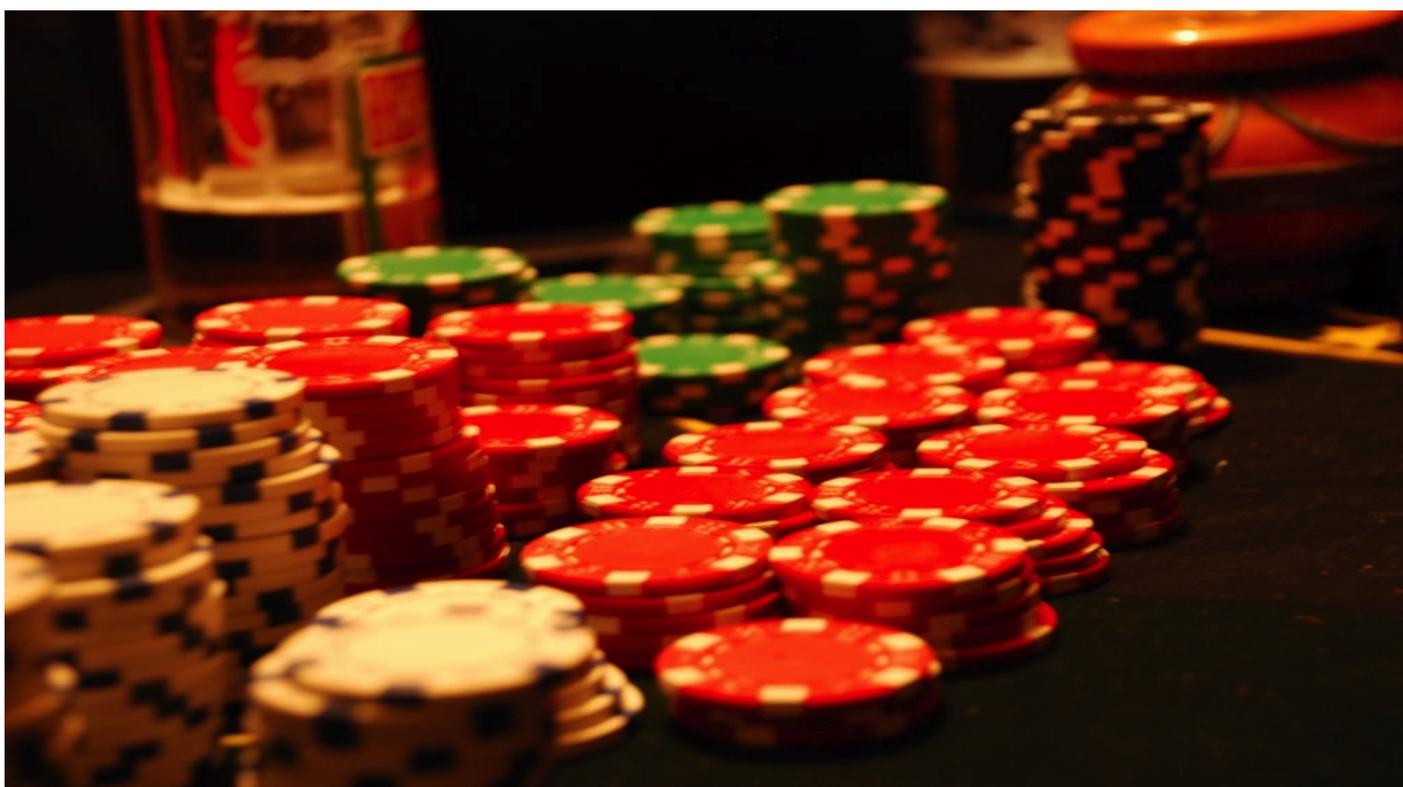
Coup de maître

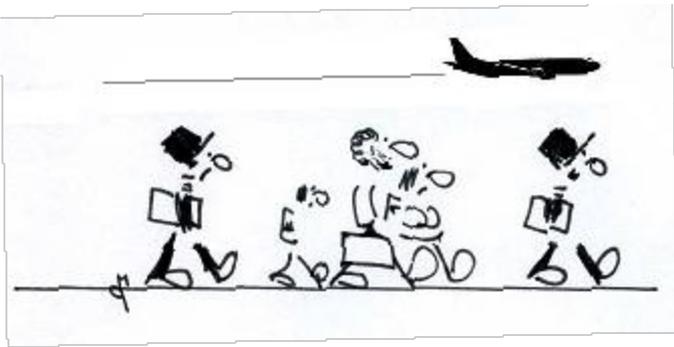
Raoul B. est dépassé ; sa cave est vide.

Le consul délivre un laissez-passer par retour de courrier, sans avoir jamais vu ni entendu Raoul. Il joue le jeu sans état d'âme, et empoche au passage quelques euros contre la délivrance dudit document de voyage.

Les lumières s'éteignent déjà. Raoul est expulsé après 43 jours d'enfermement. Il est retourné vendre des sachets d'eau dans les rues de Kinshasa. Le soir il regarde des matches de foot par satellite. Personne n'est dupe.

#AMELIE





**J**e suis Maysam. J'ai 18 ans depuis le 12 février et je suis de nationalité syrienne. J'ai quitté la Syrie à l'âge de 6 mois avec mes parents pour le Liban et à l'âge de 2 ans, on est arrivé en Suisse. C'est pour cette raison que je parle la langue française. En 2007, on est allé vivre en Allemagne. J'avais 13 ans. J'ai terminé l'école et je vais bientôt commencer un apprentissage en hôtellerie. Grace à tout ça, j'ai obtenu un titre de séjour.

## témoignage

L'Allemagne a pris mon passeport pour pouvoir renouveler mon titre de séjour qui va être la prochaine fois de 3 ans. En attendant, ils m'ont donné un récépissé valable 3 mois pour que je puisse bouger un peu avec ...

Moi qui n'ai jamais eu la possibilité de voyager seule avant, j'ai décidé de partir en Espagne à Lloret de Mar pour y faire la fête !!!

Le problème est que j'en avais pas assez et je suis resté à Lloret pour deux mois (jusqu'en octobre). Mon récépissé n'était valable que jusqu'au mois d'août.

Le 6 octobre, j'ai pris mon ticket de bus de Lloret de Mar à Karlsruhe en Allemagne pour rentrer chez moi.

Au passage de la frontière, je me suis faite arrêter par la police française.

Moi, je ne connais pas du tout la loi en français, mais un très bon avocat (cf. Me Sylvain Laspalles) disait « qu'un tel contrôle aux frontières ne doit être effectué qu'en fonction du comportement de la personne et des circonstances particulières établissant un risque d'atteinte à l'ordre public » ce que l'exige l'alinéa 4 de l'article 78-2.

Donc on m'arrête et on me met en garde à vue à Perpignan jusqu'au lendemain après-midi.

A 17 heures, le 7 octobre, je suis à Toulouse dans le centre de rétention.

Le vendredi 12 octobre, je suis allé voir le juge des libertés et de la détention qui m'a libéré. Seulement deux heures puis le Procureur a fait appel ! Ce qui veut dire que je ne peux pas rentrer à la maison...

Le procureur disait « qu'est ce qui nous prouve qu'elle quitterait le territoire si on la libère ? »

Comme mon ticket de bus le disait, je viens d'Espagne et je pars pour Karlsruhe, la ville où j'habite en Allemagne, comme on peut le voir sur mon récépissé périmé ou pas.

Moi, j'ai toute ma famille en Allemagne, j'ai aussi des études qui vont bientôt reprendre ! Comme le disait le ticket de bus, je ne faisais que traverser la France.

Ils ont fait une réadmission pour l'Allemagne qui ont répondu hier le 23 OCTOBRE !!! Mon vol sera le lundi, le 29 OCTOBRE !!!

Tout cela était pour rien. Ce n'était qu'une perte de temps et d'argent pour moi et pour la France. La chambre dans le centre de rétention, le nombre de repas, il y a aussi une organisation très sympathique nommée la Cimade qui m'a aidé à avoir un avocat, etc, ... Toutes ces choses là et toutes ces personnes là ne travaillent quand même pas gratuitement ...

Une perte de temps et d'argent !

« Il y a aussi une organisation très sympathique nommée la Cimade qui m'a aidé à avoir un avocat, etc Toutes ces choses là et toutes ces personnes là ne travaillent quand même pas gratuitement »

Il n'existe aucune étude précise sur le coût de la rétention en France.

En juin 2009, La Cour des comptes rendait un rapport estimant le coût total par an de la rétention en CRA en métropole, en 2008 à environ à 190,5 M€ (et 132,3 M€ hors investissement), soit 5 550 € par retenu (3 850 € hors investissement).

Ramené au nombre d'éloignements forcés (14 411 en 2008), il se monte à 13 220 € par retenu effectivement reconduit (9 180 € hors investissement).

Ces chiffres sont calculés hors dépenses d'interpellation, d'éloignement et de justice, ce qui ouvre à des dépenses abyssales

En l'espèce Maysam a rencontré une quarantaine d'agents de police, trois magistrats, deux procureurs de la république, cinq juristes, un médecin, deux infirmières elle a passé une nuit en garde à vue, a été escortée à Toulouse, puis à Strasbourg par avion et enfin à la frontière de Kehl après 17 jours de retenue au centre de rétention. Tout ceci alors qu'elle a été interpellée dans un bus la conduisant à Karlsruhe, à quelques kilomètres de Kehl.

### REPERES

Les accords de réadmissions dits « Schengen » permettent de renvoyer vers un autre État membre, un étranger en situation irrégulière qui réside ou qui a transité par l'Etat en question.

Ces procédures sont largement utilisées pour gonfler les chiffres de reconduites.

Ainsi, à Cornebarrieu, depuis le 1er janvier 2012, sur 1186 personnes placées en rétention, 414 ont été reconduites à la frontière et 261 ont été réadmis dans un État Schengen.



## La Syrie, pourquoi pas ?

Azad est arrivé en 2005 en France.  
Azad est Kurde.  
Kurde de Syrie.

Il est originaire de Qamishli, une ville à 350 kms à l'est d'Alep ; à un jet de pierre de la frontière Irakienne.

Pourtant lorsqu'il arrive en France, il dépose une demande d'asile en tant que kurde Irakien.

Ce retrouvant interpellé et placé en garde à vue il décide de révéler sa véritable nationalité. Il est pourtant placé en rétention.

Lorsque je le reçois dans mon bureau pour un second entretien, il faut une bonne demi-heure de tchatte pour que la confiance s'installe.

Autant le dire, dans un premier temps je suis un peu incrédule car changer de nationalité lorsque l'on est étranger sans papier et interpellé est un sport de combat assez répandu. Je me dis qu'il s'agit d'une ultime tactique pour échapper à une éventuelle reconduite.

Je lui demande pour quelle raison il a menti sur son identité, il me sourit et m'explique :

- *Tu sais en 2005 quand je suis arrivé, ça servait à rien de dire que t'es syrien, la France elle s'en foutait, elle ne voulait pas te protéger. La preuve, en 2007 le président Bachar il a été reçu par Sarkozy dans son palais à l'Élysée.*
- *Azad, tu n'as pas tort mais si tu veux que la préfecture te croie, il serait bien que tu apportes quelques preuves de ta véritable nationalité.*
- *Pas de problème, je peux t'amener des preuves, mais je ne veux pas que ces documents ils soient donné à la préfecture parce que si elle les perd ou si elle me les rend pas j'aurais plus jamais en avoir d'autres. Tu sais maintenant chez moi tout est détruit il n'y a plus rien.*

L'après midi même, un visiteur amène les documents.

Divine surprise ! Je me pince pour y croire, carte nationale d'identité syrienne, acte de naissance, livret militaire, document familiaux, etc.....

Un petit coup de fil s'impose.  
Allo la préfecture :

- *Monsieur X que vous maintenez en rétention est Syrien !*
- *Ha oui et vous avez des preuves ?*
- *Oui*

A la demande de la préfecture, le greffe du centre après avoir constaté la véracité des documents les scanne et les envoie.

Naïvement je me dis que devant l'énormité de la situation une abrogation de l'OQTF va arriver dans l'heure qui suit. Cela me semble la seule solution pour l'administration de ne pas se ridiculiser devant le juge administratif puisqu'une audience doit avoir lieu le lendemain.

Hé bien non !

La préfecture reste droite dans ses bottes et bien qu'elle ne nie pas la véracité des documents fournis elle décide de prolonger la rétention d'Azad et même d'aller défendre le dossier devant le tribunal.

Les personnes présentes à l'audience ont été témoins d'un grand moment, totalement surréaliste où la responsable du service des étrangers a eu cette phrase mémorable :

- *Certes, la situation actuelle en Syrie est un peu délicate en ce moment, mais Monsieur X ne peut pas établir avoir des craintes personnelles en Syrie.*

Mais oui bien sûr, que nous sommes bêtes nous n'y avons pas pensé !

Il est évident que chacune des 27 000 victimes civiles syriennes avait c'est certain un contentieux personnel avec Monsieur Bachar al Assad, alors que Azad kurdes dans un pays où les membres de sa communauté ont depuis des générations été considérés comme des sous-hommes étaient sûrement en parfait accord avec la famille ASSAD !

Concernant la décision du TA elle fût bien évidemment sans surprise. Monsieur X a été libéré l'arrêté préfectoral fixant le pays de destination ayant été annulé. Depuis 2 autres personnes syriennes ont été placées en rétention.

Ha le changement !

#LEO

### REPERES

**1970**, après une série de dictatures militaires instables, Hafez el-Assad, alors ministre de la défense, prend le pouvoir par un nouveau coup d'état structuré autour du parti unique du Baas.

**2000**, à sa mort, son fils, Bachar, lui succède et maintient le régime instauré par son père.

**14 juillet 2008**, Bachar El Assad est invité d'honneur au même titre que Hosni Moubarak, lors du défilé des Champs Élysée

**15 mars 2011**, mouvement pacifique de contestations contre le régime baasiste dans la continuité du Printemps arabe. Le mouvement, qui est réprimé par les forces syriennes, se prolonge encore en 2012 et se transforme peu à peu en conflit opposant deux camps armés au milieu des populations civiles, faisant plus de 25 000 morts à ce jour.

# CRAVAILLER EN RETENTION, 1<sup>ères</sup> impressions, suite et fin.

**P**énétrer sur la planète CRA c'est, d'une certaine façon, passer de l'autre côté de la scène. Voir un des envers du décor de notre République, en quelque sorte.

Nous avons un Code qui décrit les droits à l'entrée et au séjour des étrangers, c'est vrai. Nous avons la chance de vivre dans un Etat de Droit. Le pays des Droits de l'Homme, nous rappellent sans cesse les retenus. Mais depuis la planète CRA, nous avons quotidiennement à faire face à l'exception qui confirme la règle, à négocier avec l'entorse ou encore, avec le menu dérapage qui fait tâche. Le « off ». Alors, autant vous en faire profiter.

Par exemple, cette scène qui fait tâche dont j'ai été le témoin : Un retenu venait d'apprendre que son dernier espoir de rester en France venait de s'éteindre et qu'il n'avait plus aucun recours possible. Son désespoir était intense et c'est donc avec intensité (mais sans violence ni physique, ni verbale) qu'il a exprimé son désir de quitter aussi vite que possible le Centre de Rétention Administrative mais, aussi, cette France dans laquelle il avait tout fait pour rester et qui le rejetait. Avec une très vive émotion, il a évoqué cette nécessité d'un départ immédiat, me suppliant de demander à la police de le faire partir dès que possible. En chemin vers le secteur dans lequel il était retenu, il a interpellé (très poliment) un policier que nous croisions, pour lui formuler la même demande, assortie de l'idée qu'il préférerait mourir que de rester enfermé là plus longtemps. Réponse du fonctionnaire de police m'aurait semblée comique si elle ne venait s'appliquer à une réalité individuelle tragique.

« Calmez-vous Monsieur, je le connais votre petit numéro, ce n'est pas la première fois que je vois ça ! Ça pourrait arriver à 45 jours, si vous continuez comme ça. »

Puis, il a poursuivi son chemin. Toutefois, sa part d'humanité a dû lui souffler qu'il y avait là quelque chose d'injuste, d'insoutenable, que la force de la parole de ce retenu ne tenait pas d'un énervement mais d'une vive émotion, que s'il y avait un caractère « théâtral » dans la situation, cela tenait plus de la catharsis que du « jeu ». Donc, il est revenu sur ses pas et, désireux sans doute de ne pas porter la responsabilité de cette situation d'intolérable enfermement, il a ajouté :

*« C'est de votre faute si vous restez ici longtemps, avec toutes les démarches que vous avez faites, vous avez retardé vous-même votre départ »....*

J'ai immédiatement été saisie par le caractère déplacé de cette scène où un homme adulte s'adressait à un autre homme adulte d'une manière ridicule, infantiliste, comme s'il parlait à un enfant qui n'était pas sage, qui avait commis une bêtise... alors se jouait là était la destinée d'un individu, sa dignité. Le policier en question n'appartient pas à ceux qui casseraient volontiers de l'étranger. Je crois qu'il n'était pas « mal intentionné » mais plutôt incapable de négocier avec l'insupportable de la situation... Un psy dirait peut-être qu'il s'est « protégé » en mettant l'autre à distance, en évitant à tout prix de se laisser gagner par l'empathie. Quelle qu'en soit la cause, le résultat est une micro-violence générée par ce cadre de type carcéral.

Non loin de cette scène, je me souviens d'une autre, sur un autre registre mais qui est bien à l'image du « off » qui se joue quotidiennement à guichet fermé dans les CRA. Par un jour de grosse chaleur, cet été, 3 retenus revenaient de la visite médicale, l'un deux portait son tee-shirt jeté sur son épaule gauche, à la façon d'un sportif après la compétition. Rien de choquant, rien d'indécent, rien de provoquant. Un policier venant en sens inverse a interpellé ce dernier : « monsieur X, vous remettez votre tee-shirt, on n'est pas à la plage ici ! ».

Je ne vous cache pas que ce policier-là appartenait à une toute autre catégorie et sa part d'humanité était totalement ensommeillée (elle l'est vraisemblablement toujours et risque de le rester jusqu'à sa prochaine réincarnation).

Cravailer en rétention c'est voir se dérouler quotidiennement ces toutes-petites-négations-de-l'autre. Mais cela permet aussi de découvrir des entorses plus massives au respect des individus. Par exemple, un juge peut faire de la Loi un usage dénaturé, que le combat incessant et comme perdu d'avance d'avocats motivés ne parvient pas à faire le poids dans ce contexte où, localement, le droit des étrangers est presque devenu une justice d'exception. Un autre versant « off » de la justice cette fois.

Après 3 mois à cravailer en rétention, je suis gagnée par l'impression que l'intolérable et le non-sens, le non-droit sont attachés aux pas des étrangers sans papier comme les ombres de leur ombre. Les coulisses de notre Etat de Droits auraient bien besoin d'un grand nettoyage.

#ESTELLE

« Monsieur,  
vous  
remettez  
votre  
tee-shirt,  
on n'est pas  
à la plage  
ici »

SOCIÉTÉ

## Des étrangers jugés en trop petits comités

16 octobre 2012 à 21:36

- A + |  | 



donnez-vous  
partir de 1€

Par GILBERT LAVAL

La salle d'audience numéro 3 du tribunal de grande instance (TGI) de Toulouse était vide, hier après-midi. Mais le juge des libertés et de la détention Pauvert a jugé bon de tenir audience dans son bureau du troisième étage. Dont la porte est restée à huis entrebâillé. Après négociations avec ledit juge, l'avocate Flor Tercero est revenue expliquer aux 38 personnes attendant dans le couloir que seules six d'entre elles pourraient assister à l'audience. Où il s'agissait de juger de la prolongation de la rétention administrative d'un jeune Russe, débouté de sa demande d'asile politique et retenu derrière les barbelés du centre de Cornebarrieu.

Le préfet voudrait qu'il y reste vingt jours de plus. Son représentant a trouvé place dans le bureau. L'avocate aussi. Et un interprète. Mais les ingénieurs à la retraite, proviseur honoraire et autre chercheur au CNRS venus suivre les débats n'auront eu que le droit d'attester par écrit de l'impossibilité qui leur en a été faite. Lesquelles attestations seront transmises au président du TGI et à celui de la cour d'appel.

Le coup était en fait préparé, les formulaires prêts à être signés et les personnes mobilisées par la Ligue des droits de l'homme (LDH) et la Cimade, sachant que, depuis deux ans, ces audiences se tiennent systématiquement dans les bureaux des juges. «*La justice est supposée être rendue en public, tonne Rémy Cochard, de la LDH. Nous voulions faire la démonstration que la pratique est tout autre, notamment pour les étrangers.*» Une lettre de la LDH et de la Cimade sera remise au président du TGI. Dans son bureau, le juge Pauvert a rejeté la demande de l'avocate de se transporter dans une salle plus grande. Son bureau serait bien assez grand pour le cercle des proches. La LDH et la Cimade voulaient que, cette fois, la publicité des débats qui ont conduit, en une demi-heure, à maintenir le Russe en rétention ne s'arrête pas au troisième étage du palais de justice.



PUBLIÉ LE 21/10/2012 08:36

AJOUTER UN COMMENTAIRE

## Les Cercles du Silence ont cinq ans

SOCIÉTÉ



Des témoins venus de partout. /Frédéric Charmeux

Ils étaient plus d'une centaine hier place du Capitole, venus d'un peu partout pour célébrer avec Alain Richard, les cinq ans des Cercles du silence créés le 30 octobre 2007 afin de s'opposer aux conditions d'incarcération des étrangers dans les Centres de Rétention. Des témoins, comme ils aiment s'appeler, «heureux d'être toujours plus nombreux mais déplorant que la question de la dignité humaine connaisse une augmentation». «L'être humain a un côté sombre et lumineux. Il faut choisir le bon», aime à dire Alain Richard, père franciscain, fondateur de cette structure apolitique. Un fondateur qui aime dire : «que le silence est la meilleure des protestations. Bien plus efficace que le bruit des manifestations où parfois il se dit n'importe quoi». André Poudevigne est venu de Vigan dans le Gard pour suivre cette pause à Toulouse : «Je représente les 15 personnes du Cercle du silence du Gard». Lorsqu'on demande à André s'il a noté des améliorations depuis l'élection d'un

gouvernement socialiste, il répond «il y a eu beaucoup de promesses mais pour l'heure peu de chose concrète. Même si normalement les enfants ne sont plus en rétention depuis juillet 2012». Anne-Marie et Thomas viennent de l'Isère. Ils s'interrogent : «Pourquoi n'y a-t-il pas de loi pour les sans-papiers ? Pourquoi sont-ils considérés comme des hors-la-loi alors que souvent ils sont contraints de quitter leur pays». Dans les participants, Jean-François Mignard de la Ligue des Droits de l'Homme : «Ces cinq années démontrent que les choses, malheureusement, ont peu bougé». Jean-Baptiste Libouban, de l'Arche et initiateur des Faucheurs Volontaires soutient l'action d'Alain Richard depuis le début. Il remarque : «Dans un monde de bruit, le silence rappelle à chacun la dignité qu'il doit porter à l'autre».

Créé 24-09-2012 17:29



Pour la Cimade, le centre de rétention administratif de Cornebarrieu abrite encore trop de personnes en voie d'être expulsées Photo : Bruno Coutier/Sipa

## Encore trop d'expulsions pour la Cimade

Pour l'association qui aide les migrants en voie d'expulsion la politique envers les immigrés n'a pas évolué depuis le changement de majorité.



### INVITATION CONFERENCE DE PRESSE

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, la Cimade constate et déplore la persistance de pratiques préfectorales déloyales et inhumaines, qui vont à l'encontre de la volonté annoncée de rompre avec la politique du chiffre.

**La Cimade Toulouse vous invite à une conférence de presse le lundi 24 septembre 2012 à 10h dans les locaux de l'association, 3 rue de l'Orient.**

Convocations déloyales en préfecture, maintien en rétention pour une durée anormalement longue, privation de liberté excessive au regard des buts poursuivis, séparations de familles,...

L'essentiel des pratiques administratives n'a pas changé ces derniers mois, malgré un début d'évolution sur les questions d'enfermement des familles ou encore de l'abandon des quotas d'expulsion.

#### Ainsi au centre de rétention de Cornebarrieu :

Le 12 juillet 2012 Monsieur D. devait être expulsé alors que sa femme française était enceinte de 8 mois et demi. Il est libéré par le Tribunal administratif.

Le 30 août 2012, monsieur F. est interpellé sur convocation à la gendarmerie de Moissac. Son mariage est prévu le lendemain.

Le 7 septembre 2012 Monsieur S. est embarqué à destination de la Tunisie alors que sa compagne française est enceinte de 6 mois et qu'il a fait une reconnaissance prénatale de son enfant.

Le 8 septembre 2012, Monsieur B. est reconduit par la Préfecture des Charente suite à une convocation à la Police concernant sa demande de mariage avec sa compagne française.

Mme W, étudiante au Mirail, comparait devant le tribunal administratif de Toulouse le 5 septembre 2012 car elle a contesté le refus de renouvellement de son titre de séjour. Le 13 septembre, elle est interpellée à son domicile par les policiers alors que le délibéré n'a pas été rendu.

Monsieur R. est interpellé à la Préfecture de l'Ariège alors qu'il sollicite un hébergement d'urgence. Il est mineur. Il présente un acte de naissance établi par les autorités congolaises. Le Procureur considère le document faux. Après 43 jours de rétention, il a été reconduit avec usage de la force en République démocratique du Congo.

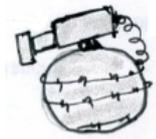
**La Cimade demande à ce que cessent immédiatement ces pratiques humiliantes et indignes qui brisent les personnes ainsi que leur famille, au mépris de leurs droits les plus élémentaires.**

**CONTACT PRESSE : Pierre Grenier 07 86 83 99 43**

# #QUIZZ ?

Les expulsions ont un coût humain bien sûr mais aussi financier. Et notamment du côté des ambassades qui facturent de différentes manières l'édition de laissez-passer consulaires. Saurez-vous identifier combien coûtent ces laissez-passer ?

- |                  |                        |
|------------------|------------------------|
| 1. BURKINA FASO  | A. 20 euros            |
| 2. MAROC         | B. 30 euros            |
| 3. MALI          | C. 40 euros            |
| 4. ALBANIE       | D. 100 euros           |
| 5. CÔTE D'IVOIRE | E. 170 Dirham (facile) |
| 6. ALGERIE       | F. Inconnu             |



## Réponses :

1C. 2E (Le Maroc facture 170 dirham : 150Dh pour le droit de chancellerie et 30Dh pour les frais d'actes et de formalités). 3A (Le Mali ne délivre de toute façon quasiment jamais de laissez passer donc ils peuvent se permettre de casser les prix). 4B. 5D. 6F (L'Algérie ne facture pas les laissez-passer. Officiellement c'est donc gratuit à moins qu'il existe d'autres contreparties. Y'a toujours moyen de s'arranger...)



Vous l'avez sûrement remarqué mais « Planète cra » a fait peau neuve. Il n'y a pas eu de numéro en octobre en partie pour cette raison. Promis cela ne se reproduira plus. Un grand merci à Patrick Mignard et Jiho pour les dessins qu'ils ont accepté de nous faire pour illustrer nos articles et rendre ce projet un peu plus péchu.

L'équipe de rédaction :  
Amélie, Estelle,  
Mathilde, Léo et Pablo.

Pour contacter la Cimade au centre de rétention de Cornebarrieu.  
Pour nous faire part de vos réactions, critiques, contributions,

Par courrier : La Cimade, Centre de rétention administrative  
21 av. P-G Latécoère 31700 CORNEBARRIEU  
Par téléphone : 05 34 52 13 93  
Par mail : [der.toulouse@lacimade.org](mailto:der.toulouse@lacimade.org)